

MESURES D'URGENCE



FICHE QUALITÉ

CODE BLANC	Agression/menace à la personne
CODE BLEU	Urgence médicale
CODE BRUN	Déversement interne de matières dangereuses
CODE GRIS	Menace toxique liée à des matières dangereuses externes
CODE JAUNE	Fugue d'un usager
CODE ARGENT	Personne faisant un usage menaçant d'une arme
CODE NOIR	Colis suspect et alerte à la bombe
CODE ORANGE	Réception des sinistrés
CODE ROSE	Urgence médicale pédiatrique
CODE ROUGE	Incendie
CODE VERT	Évacuation

Code de couleurs des mesures d'urgence.

Le lancement d'un code est un signal auquel doit répondre le personnel désigné en cas d'urgence. Il sollicite également la collaboration de l'ensemble du personnel de l'établissement. L'utilisation d'un code évite d'alarmer la clientèle et les visiteurs.



Tous ces codes ont une signification bien précise, cliquez sur chacune d'entre elles pour en savoir davantage !

Lors d'un sinistre, la philosophie de gestion à adopter pour tous les intervenants est :



- ◇ Orienter la stratégie de réponse au sinistre de manière proactive;
- ◇ Anticiper et évaluer les impacts du sinistre sur l'organisation;
- ◇ Travailler en partenariat;
- ◇ Favoriser une approche de type résolution de problèmes;
- ◇ Déléguer des responsabilités aux intervenants de première ligne;
- ◇ Favoriser une approche transparente dans les communications internes et externes;
- ◇ Respecter les rôles et les responsabilités.

CODE BLANC : [Agression ou menace](#)

CODE BLEU : [Urgence médicale](#)

CODE BRUN : [Matières dangereuses](#)

CODE GRIS : [Menace toxique](#)

CODE JAUNE : [Fugue d'un usager](#)

CODE ARGENT : [Personne armée](#)

CODE NOIR : [Colis suspect](#)

CODE ORANGE : [Sinistrés](#)

CODE ROSE : [Urgence pédiatrique](#)

CODE ROUGE : [Incendie](#)

CODE VERT : [Évacuation](#)



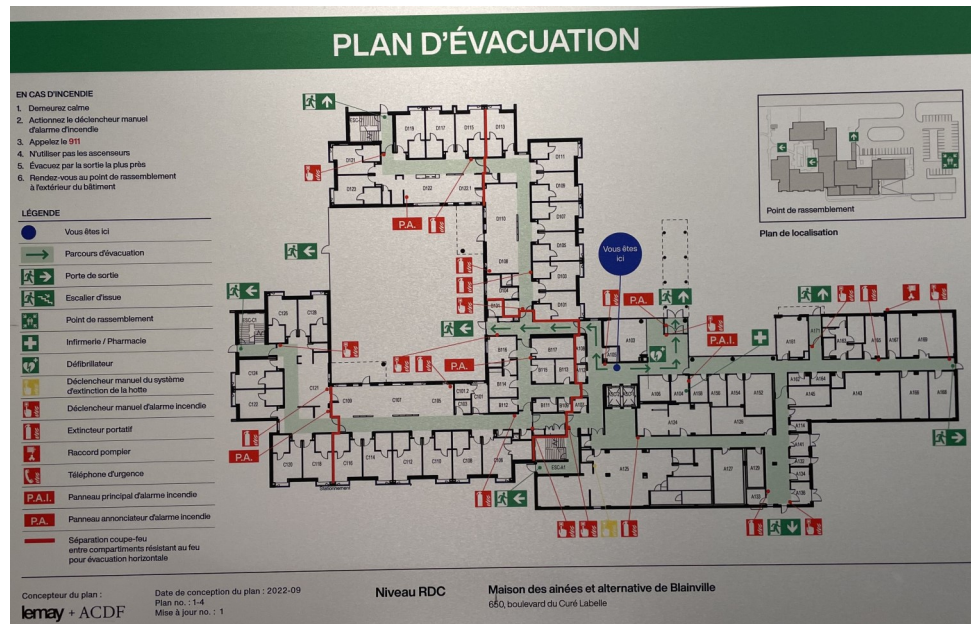
Formation **ENA 14246** sur les mesures d'urgence **obligatoire** pour tout le personnel !

MESURES D'URGENCE

Vous devez évacuer, car le CODE VERT est déclenché ! Quoi faire...

Tout employé d'une installation du CISSS des Laurentides doit repérer le **Plan d'évacuation** de son établissement afin de connaître notamment les issues de secours, les emplacements des extincteurs, le point de rassemblement et de procéder ainsi à une évacuation sécuritaire.

Ci-contre, un exemple de Plan d'évacuation.



Lors d'une évacuation sécuritaire, le personnel est invité à se rassembler à l'extérieur à un **point de rassemblement** précis.

Le pictogramme ci-contre vous guidera vers le bon endroit pour votre installation.



La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) stipule que chaque établissement de santé a la responsabilité d'offrir des services de santé et de services sociaux de façon sécuritaire à l'ensemble de la population de son territoire. Conséquemment, le **plan des mesures d'urgence (PMU)** a pour but de fournir les outils nécessaires aux gestionnaires pour faire face rapidement et adéquatement à un événement de sécurité civile ou de mesures d'urgence.

! Pour consulter le **Plan des mesures d'urgence** du CISSS, [cliquez ici](#).